

***s u i s s i m a g e***

Stiftung Kulturfonds  
Fondation culturelle  
Fondazione culturale  
Fundaziun culturala

Neuengasse 23  
Postfach  
CH-3001 Bern  
T +41 31 313 36 30  
kuko@suissimage.ch  
www.suissimage.ch

CHE-101.949.640

# **Rapport d'activités 2020**

Fondation culturelle de SUISSIMAGE

## Conseil de fondation

En 2020, le Conseil de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

Anne Delseth, programmatrice, Paris  
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich  
David Rihs, producteur, Genève  
Carola Stern, distributrice, Zurich  
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

La Commission culturelle a tenu sept séances pendant l'année sous revue, dont quatre à Berne et trois en ligne. En avril, une visioconférence extraordinaire a été tenue afin de réviser des décisions urgentes. En mai et en novembre, les réunions ont été consacrées au jury des projets de films pour enfants.

## Approbation du rapport d'activités 2019

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2019, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 29 octobre 2020.

## Programme principal/Aide à la production de longs métrages

En 2020, la Fondation a soutenu les 49 films suivants (dont les dossiers des neuf premiers ont été déposés l'année précédente):

Ican films: **THE MAGIC 8** de Livia Vonaesch  
Lucky Film: **CHATSCHA – DIE JAGD** de Mario Theus  
Ensemble Film: **LOVING HIGHSMITH** d'Eva Vitija  
Amka Films: **IL DEMOLITORE DI CAMPER** de Robert Ralston  
Intermezzo Films: **RED JUNGLE** de Juan Lozano & Zoltan Horvath  
Intermezzo Films: **HAPPY PILLS** d'Arnaud Robert  
Freihändler Filmproduktion: **REISE DER SCHATTEN** d'Yves Netzhammer  
Christian Frei Filmproduktion: **SAUDI RUNAWAY** de Susanne Regina Meures  
Paradigma Films: **UNE HISTOIRE PROVISOIRE** de Romed Wyder  
Dreampixies: **CITOYEN NOBEL** de Stéphane Goël  
P.S. Productions: **CHROMA** de Jean-Laurent Chautems  
Climage Audiovisuel: **LES GALAXIONAUTES** de Christian Denisart  
DokLab: **URBAN GENESIS** de Dodo Hunziker  
Intermezzo Films: **DREAMERS** de Stéphanie Barbey & Luc Peter  
Fair&Ugly filmproduktion GmbH: **SCHWARZARBEIT** d'Ulrich Grossenbacher  
Peacock Film: **ALLER TAGE ABEND** de Felix Tissi  
Freshprod: **CLAUSE PÉRIL** de Frédéric Baillif  
Zodiac Pictures: **UND MORGEN SEID IHR TOT** de Michael Steiner  
Point Prod: **OLGA** d'Elie Grappe  
Mira Film Basel: **FOOTBALL INSIDE** de Michele Cirigliano  
IDIP Films: **KOMBINAT** de Gabriel Tejedor  
DokLab: **OSTROV** de Laurent Stoop & Svetlana Rodina  
maximage: **(IM)MORTELS** de Lila Ribí  
Dschoint Ventschr: **DIE GIACOMETTIS** de Susanna Fanzun  
hugofilm: **EIN STÜCK HIMMEL** de Michael Koch  
ExtraMileFilm: **IM BERG DAHUI** de Thomas Rickenmann & Rahel von Gunten  
Dreampixies: **UNE GOUTTE D'EAU SUR UN VOLCAN** de Sébastien Devrient  
Recycled Tv: **WIR HABEN KEINE ANGST** de Dennis Stauffer

Close Up Films: **FOUDRE** de Carmen Jaquier  
maximage: **INTERRUPTING THE SILENCE** d'Elene Naveriani  
Mnemosyn Films: **À CIEL OUVERT** de Charlie Petersmann  
soap factory / Recycled Tv: **PLAY WITH THE DEVIL** d'Olivier Joliat & Matthias Willi  
ventura film: **OUTLAND** de Michael Schindhelm  
JMH & FILO Films: **LYNX** de Laurent Geslin  
ariadnfilm: **ADOLF MUSCHG – DER ANDERE** d'Erich Schmid  
Climage Audiovisuel: **GARÇONNIERE** de Céline Pernet  
Snakefilm: **DIE SCHWARZE SPINNE** de Markus Fischer  
Climage Audiovisuel: **DISSIDENTES** de Patrick Muroi  
maximage: **THERE WAS NOTHING HERE BEFORE** d'Yvann Yagchi  
Framevox: **LETTRE À MON PÈRE** de Nadia Fares  
Christian Frei Filmproduktion: **GIRL GANG** de Susanne Regina Meures  
telfilm: **MONTE VERITÀ** de Stefan Jäger  
Cinédoxxé: **GÖMMER HEI** de Caterina Mona  
Zodiac Pictures: **99 MOONS** de Jan Gassmann  
Recycled Tv: **IDDU – INSELGESCHICHTEN** de Miriam Ernst  
CHK Film&Video: **FUTURA FANTASTICA** de Christian Knorr  
Point Prod: **BECOMING GIULIA** de Laura Kaehr  
Bande à Part Films: **JOUER LE MAL** d'Elena Avdija  
Bandita Films: **LA LIGNE** d'Ursula Meier

Au 31 décembre 2020, trois demandes étaient encore en suspens.

En 2020, le Fonds culturel a versé une somme totale de **CHF 3'371'963** d'aide à la production. Ce qui correspond à 60% des honoraires (attestés) versés par les producteurs aux auteur·trice·s suisses. Cette année aussi, les montants des aides ont été entièrement versés (100%).

### Statistiques

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
<b>2020</b>	<b>49</b>	<b>3'371'963 (100%)</b>	<b>68'815</b>
2019	32	2'068'806 (100%)	64'650
2018	42	2'601'530 (100%)	61'941
2017	46	2'606'546 (80%)	56'664
2016	47	2'438'977 (80%)	51'893
2015	32	2'004'448 (100%)	62'639
2014	42	2'442'376 (80%)	58'151
2013	43	2'405'745 (80%)	55'947
2012	41	2'281'464 (80%)	55'645
2011	27	2'136'126 (100%)	79'115
2010	23	1'546'725 (100%)	67'250

Les montants des aides octroyées par film s'élèvent entre CHF 6'734 et CHF 150'000.

Le Fonds culturel a soutenu 32 documentaires et 17 fictions.

Sur les 49 films soutenus en 2020, 26 projets proviennent de Suisse alémanique, 20 de Suisse romande et 3 de Suisse italienne. Le critère de provenance est le siège du producteur.

35 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG); un film a été soutenu par l'OFC sans la SSR et 13 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

15 films sur 49 ont été réalisés par des femmes et deux par un couple homme-femme.

Trois maisons de production ont déposé trois projets et six maisons de production ont déposé deux projets. Les 28 autres projets proviennent de 28 sociétés différentes.

## Aide à l'écriture de films pour enfants

Pendant l'année sous revue, le Fonds culturel a reçu 11 demandes de soutien qui ont été examinées par le jury en mai et en novembre. La Commission culturelle a décidé de soutenir les cinq projets suivants avec une somme totale de **CHF 105'000**:

- **OFFLINE** de Juri Steinhart
- **PAPA MONKEY** d'Aline Moser
- **DER SOMMER DER GROSSEN LÜGE** de Marie-Catherine Theiler
- **PLITSCHPLATSCH** de Sabina Gröner
- **LA DAME AUX CHAMPIGNONS** de Julia Bünter

Les auteur·trice·s ont reçu la moitié de la subvention et ont un délai de neuf mois pour livrer le scénario ou le traitement et obtenir la seconde moitié de l'aide. Ils·elles doivent en outre se faire accompagner par un·e expert·e dans l'écriture de films pour enfants. La procédure engendrée par cette obligation qui doit aboutir au remboursement des frais de coaching jusqu'à CHF 3'500 n'a pas été simple à mettre en place et a mobilisé la Commission lors de chacune de ses séances.

## Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2020, la Fondation a reçu 13 demandes et elle a soutenu les cinq projets suivants avec un montant total de CHF 103'000:

- Hélice Hélas: édition de la Filmonographie de Georges Schwizgebel
- Kinokultur in der Schule: extension en Suisse romande et au Tessin
- Médias pour tous: *Task Force* pour la production audiovisuelle indépendante
- Festival du film et forum international sur les droits humains: *Impact Day 2021*
- Projet de plate-forme pour le patrimoine cinématographique suisse

En outre, le Fonds culturel a versé la contribution annuelle de CHF 30'000 au *Fondo FilmPlus della Svizzera italiana*, et payé une subvention promise en 2019 de CHF 4'500 à l'*Association Orient-Express* pour les *Filmtage* à Berne.

Ainsi, le total des subventions versées s'élève à **CHF 137'500** dans les comptes 2020.

Par ailleurs, la Commission culturelle a encore promis des aides pour un total de CHF 65'000 qui seront versées en 2021:

- Projet de plate-forme pour les films du répertoire (deuxième tranche de la participation aux frais d'exploitation)
- Impressum et autres syndicats des médias pour le *Pacte de l'enquête*
- Inscriptions (complémentaires) des films suisses dans IMDB

L'association **De la scène à l'écran** dont fait partie la Fondation culturelle a financé la production de cinq nouvelles captations créatives de spectacles vivants.

## Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds (TPF)

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA.

Le Fonds culturel a décidé d'allouer pour l'année 2020 **CHF 1'000'000** pour la production de films de télévision. Les besoins effectifs sont réexaminés chaque année.

## Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 65'000, soit **CHF 32'500** par société:

- Lors des Journées de Soleure, le Prix SUISSIMAGE/SSA *Upcoming Talents* pour le meilleur court métrage de la relève (CHF 15'000) a été attribué à Dejan Barac pour **MAMA ROSA**.
- Les trois *prix du public* (total CHF 10'000) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:
  - 1<sup>er</sup> prix: Marjolaine Perreten pour **LE DERNIER JOUR D'AUTOMNE** (CHF 5'000)
  - 2<sup>ème</sup> prix: Sophie Laskar pour **NEWSPAPER NEWS** (CHF 3'000)
  - 3<sup>ème</sup> prix: Aline Höchli pour **WARUM SCHNECKEN KEINE BEINE HABEN** (CHF 2'000).
- Les bourses du concours intitulé *Upcoming Lab* (pour le développement de projets) ont été attribuées par un jury à Lorraine Perriard pour **AUTREFOIS DES DORYHORES** (CHF 5'000) et Lasse Linder pour **ANOTHER DAY IN THE GARDEN** (CHF 5'000).
- Au festival *Visions du Réel* de Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000) a été décerné à Aldo Gugolz pour **COWS ON THE ROOF**.
- Au Festival international du film d'animation *Fantoche* à Baden, le Best Swiss Award (CHF 10'000) a été attribué à Laurence Bonvin pour **ALETSCHEG NEGATIVE**.
- Aux *Internationalen Kurzfilmtage Winterthur*, le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000) a été attribué à Davide Tisato pour **CARBON**.

Le *Festival international du film fantastique de Neuchâtel NIFF* a été annulé et le prix de SUISSIMAGE et SSA n'a pas été attribué en 2020. D'autres festivals ont eu lieu en ligne et les prix ont été remis.

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle s'est associée au projet des Journées de Soleure de créer un nouveau prix pour un premier long métrage. Elle a décidé de financer la moitié du Prix OPERA PRIMA de CHF 20'000, l'autre moitié par la SSA. Ce prix a été remis pour la première fois en janvier 2021 à Stefanie Klemm pour son premier long métrage **VON FISCHEN UND MENSCHEN**.

## Perspectives

La Fondation dispose de réserves financières provenant d'une dotation de 2019 de la coopérative SUISSIMAGE supérieure à la moyenne, ce qui motive la Commission culturelle à entreprendre un nouveau programme de soutien. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par des difficultés particulières pour les acteur·trice·s de la branche audiovisuelle en raison des restrictions sanitaires. Depuis le printemps et à l'occasion de chacune de ses réunions, la Commission culturelle a examiné divers scénarios pour soutenir les sociétés de production: de compléments aux aides automatiques à un fonds de garantie en cas d'annulation de tournage, en passant par des compléments aux aides de la Confédération ou des mesures ponctuelles. Il fallait trouver un système facile à mettre en place et qui corresponde aux besoins effectifs et exprimés clairement par la branche. Finalement, le Conseil de fondation a décidé d'accorder des prêts remboursables aux maisons de production qui sont à court de liquidités en attendant d'obtenir les aides promises au niveau cantonal et fédéral.

Par ailleurs, la Commission culturelle a commencé à discuter d'un autre projet de soutien en complément au programme d'aide automatique.

## BILAN au 31 décembre 2020 et 2019

<b>ACTIF</b>	Référence	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
		en CHF	en CHF
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		4'580'437.58	4'318'003.20
Comptes de régularisation actifs	<b>1</b>	655'058.22	452'421.50
<b>Total actif circulant</b>		<b>5'235'495.80</b>	<b>4'770'424.70</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>5'235'495.80</b>	<b>4'770'424.70</b>
<b>PASSIF</b>			
		en CHF	en CHF
<b>ENGAGEMENTS A COURT TERME</b>			
Autres engagements à court terme	<b>2</b>	0.00	16'191.65
Engagements prix concours		1'000'000.00	1'000'000.00
Engagements subsides divers		0.00	45'000.00
Engagements aides aux films pour enfants		52'500.00	0.00
Engagements aides à la production		201'000.00	0.00
Engagements aides à la numérisation		63'200.00	117'200.00
Comptes de régularisation passifs		5'500.00	6'000.00
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>1'322'200.00</b>	<b>1'184'391.65</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>1'322'200.00</b>	<b>1'184'391.65</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		2'638'911.75	2'311'649.00
<b>Total capital de l'organisation</b>		<b>3'913'295.80</b>	<b>3'586'033.05</b>
<b>Total du passif</b>		<b>5'235'495.80</b>	<b>4'770'424.70</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION 2020 et 2019

	Référence	2020 en CHF	2019 en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décomptes		5'029'384.72	5'514'981.94
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>5'029'384.72</b>	<b>5'514'981.94</b>
Subsides divers		-137'500.00	-193'930.00
Fonds de production télévisuelle		-1'000'000.00	-1'000'000.00
Prix		-32'500.00	-37'500.00
Aides automatiques à la production		-3'371'963.00	-2'068'806.00
Aides aux films pour enfants		-105'000.00	-90'000.00
Développement créatif		6'765.05	0.00
<b>Total subventions</b>		<b>-4'640'197.95</b>	<b>-3'390'236.00</b>
Frais du Conseil de fondation	3	-40'665.72	-44'633.25
Honoraires organes de surveillance et de révision		-5'038.80	-5'538.80
Autres frais de bureau et d'administration		-577.90	0.00
<b>Total frais administratifs</b>		<b>-46'282.42</b>	<b>-50'172.05</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-4'686'480.37</b>	<b>-3'440'408.05</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>342'904.35</b>	<b>2'074'573.89</b>
<b>Résultat financier</b>	4	<b>-15'641.60</b>	<b>-1'599.95</b>
<b>Résultat de l'exercice avant attribution au capital</b>		<b>327'262.75</b>	<b>2'072'973.94</b>
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		-327'262.75	-2'072'973.94
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2020 et 2019

	2020	2019
	en CHF	en CHF
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	327'262.75	2'072'973.94
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	-202'636.72	-295'679.49
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	138'308.35	-1'234'057.60
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	-500.00	0.00
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>262'434.38</b>	<b>543'236.85</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>262'434.38</b>	<b>543'236.85</b>
Etat des liquidités au 1.1.	4'318'003.20	3'774'766.35
Etat des liquidités au 31.12.	4'580'437.58	4'318'003.20
<b>Justificatif variation des liquidités</b>	<b>262'434.38</b>	<b>543'236.85</b>

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2020 et 2019

### Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2020	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2020
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	2'311'649.00	327'262.75	-	327'262.75	2'638'911.75
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>3'586'033.05</b>	<b>327'262.75</b>	<b>-</b>	<b>327'262.75</b>	<b>3'913'295.80</b>

  

Désignation	01.01.2019	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2019
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	238'675.06	2'072'973.94	-	2'072'973.94	2'311'649.00
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>1'513'059.11</b>	<b>2'072'973.94</b>	<b>-</b>	<b>2'072'973.94</b>	<b>3'586'033.05</b>

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation:

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

### 1. Principes d'établissement des comptes annuels

---

Les comptes annuels du Fonds culturel de SUISSIMAGE sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de SUISSIMAGE continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

### 2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

---

#### Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

#### Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

#### Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

#### Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

#### Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

#### Impôts

Le Fonds culturel de SUISSIMAGE, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

### 3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
<b>1 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>655'058.22</b>	<b>452'421.50</b>
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	655'058.22	452'421.50
<b>2 Autres engagements à court terme</b>	<b>0.00</b>	<b>16'191.65</b>
Engagement à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	0.00	16'191.65
<b>3 Frais du Conseil de fondation</b>	<b>-40'665.72</b>	<b>-44'633.25</b>
Jetons de présence du Conseil de fondation	-18'220.00	-17'210.00
Etude de dossiers	-8'750.00	-10'515.00
Frais du Conseil de fondation	-12'316.87	-15'534.15
Cotisations AVS / AC	-1'378.85	-1'374.10
<b>4 Résultat financier</b>	<b>-15'641.60</b>	<b>-1'599.95</b>
Produit d'intérêts	-	-
<i>Total produits financiers</i>	<u>-</u>	<u>-</u>
Frais bancaires	-15'641.60	-1'599.95
<i>Total des charges financières</i>	<u>-15'641.60</u>	<u>-1'599.95</u>

### 4. Autres indications

#### Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

#### Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.3. de l'annexe aux comptes annuels.

#### Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

#### Evénements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2020.

### 5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

## RAPPORT DE PERFORMANCE

### But de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE

La Fondation a pour objectif de soutenir la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, on encouragera en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

### Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 49 longs métrages avec un montant total de CHF 3'371'963. Ce qui correspond à 60% des salaires et droits versés par les producteurs·trices aux auteurs·trices suisses. Cette année, les montants des aides ont été attribués à 100%.

En 2020, la Commission culturelle de SUISSIMAGE a soutenu cinq projets d'écriture de films pour enfants pour un montant total de CHF 105'000. La moitié de l'aide a été versée immédiatement (CHF 52'500); le solde sera versé à la remise des scénarios.

Une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, sept subventions ont été allouées en 2020 pour un total de CHF 137'500, montant qui inclut la subvention de CHF 30'000 au Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

De plus, la Fondation culturelle SUISSIMAGE a décidé de maintenir sa contribution au Fonds de production télévisuelle à hauteur de CHF 1'000'000.

Enfin, des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de quatre festivals, ce qui représente un montant de CHF 32'500 pour la Fondation culturelle de SUISSIMAGE.

### Organes dirigeants de la Fondation

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élu·e·s pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Anne Delseth, programmatrice, Paris  
Kaspar Kasics, réalisateur, Zurich  
David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de SUISSIMAGE  
Carola Stern, distributrice, Zurich  
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

Directrice: Corinne Frei, Lausanne

Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

**Liens avec des organisations liées**

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élu·e·s par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un·e des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et d'autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la Société suisse des auteurs (SSA).

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle verse une contribution chaque année.

**Risques**

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit jusqu'à nouvel ordre 7% et la Fondation de solidarité 3%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.

# Rapport de l'organe de révision

## sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Fondation culturelle SUISSIMAGE

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation culturelle SUISSIMAGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC, à la loi suisse et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG



Esther Wegmüller

Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Johann Sommer

Expert-réviseur

Berne, le 19 février 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)